

Grille d'évaluation de l'épreuve:

L'épreuve de théâtre au baccalauréat est écrite. Elle dure **3 heures**.

Deux sujets au choix sont proposés au candidat. L'un porte sur la rédaction d'une mise en scène, l'autre sur l'analyse des spectacles. Les deux sujets sont accompagnés de documents écrits et/ou iconographiques capables d'aider le candidat.

a)-le sujet 1 :

Le sujet de type 1 doit permettre au candidat de montrer sa capacité de rédiger une mise en scène cohérente à partir de documents textuels et/ou iconographiques. L'exercice n'a pas pour objectif une réalisation exhaustive et aboutie. En réponse aux consignes du sujet, le candidat prend en compte l'analyse, la mise en relation des documents proposés et leur organisation dans une production personnelle, qui sera appréciée pour l'évaluation. **Ce type de sujet sollicite surtout les qualités d'imagination et de créativité du candidat.**

b) - le sujet 2 :

Il s'agit ici pour le candidat de montrer sa capacité à faire une lecture analytique de documents se rapportant à des réalisations théâtrales (spectacles): textes, photographies, documents graphiques... Cette lecture met en évidence les partis pris de mise en scène (*il s'agit d'indiquer quel est le type de mise en scène choisi par le metteur en scène : mise en scène psychologique ou mise en scène picturale*) relevés dans chaque document. Il ressortira en même temps la scénographie et les principes du jeu du comédien. En réponse aux consignes du sujet, le candidat confronte dans une étude critique les différentes démarches créatrices mises en œuvre. Un point de vue personnel est aussi attendu du candidat au terme de son travail.

NB : la distinction entre les deux types sujets doit être clairement respectée.

Modalités d'évaluation :

- Les copies sont notées sur 20 points
- Le jury prendra en compte les qualités particulières de chaque copie.

NB : Le jury est essentiellement constitué par un professeur de lycées ayant eu en charge un enseignement d'art dramatique en classe de terminale et par un partenaire qui est régulièrement intervenu dans l'enseignement de la discipline. Il peut aussi provenir de l'université ou de l'Ecole Normale Supérieure.